



Cuisine - retractation credit - annulation vente

Par **fy1**, le **18/03/2008** à **18:20**

Le 21 octobre 2007, j'ai effectué une commande de cuisine intégrée en magasin avec versement d'un **acompte de 2500 euros**. Devant le forcing opéré par le vendeur, une commande d'électroménager y a été jointe. **Le solde de la commande**, d'un montant important **devait être financé par crédit**.

[fluo]Le vendeur a fait figurer sur le bon de commande "réglement au comptant". [/fluo]

Le lendemain, après réflexion, je décide de ne pas donner suite à la commande d'électroménager et en informe le commerçant par courrier recommandé A.R. Le 5 mars 2008, celui-ci m'informe par courrier ne pas pouvoir me rétracter sur la commande car celle-ci a été faite en magasin, et sans financement. Il me propose alors de reporter la livraison, initialement prévue en mai 2008 (sans réelle précision sur la date) à mars 2009.

Ma question est la suivante :[s]/[s]

Si le commerçant consent aujourd'hui à établir un financement pour le solde de la commande et que je me retracte dans le délai légal de 7 jours, cela peut-il entraîner l'annulation de ma commande et la restitution de mon acompte de 2500 euros.